

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

**Conseillers présents** : Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Philippe ANDRÉ - Daniel VALVEKENS – Didier FOLLET – René FIERS Martine BRÉART – Annie LEJEUNE – Virginie LECOINTE – Paule CLIQUET.

**Absents ayant donné pouvoir** : Laëtitia CHABÉ a donné pouvoir à Virginie LECOINTE

Le Conseil Municipal a désigné Mme Martine BRÉART pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 présents : 12 Procuration : 01 votants : 13

### **Ordre du jour**

- . Validation du PV de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 2022
- . Modification du nombre et du rang des Maires adjoints
- . Désignation d'un délégué titulaire à la FDE 80
- . Achat d'un broyeur d'accotement pour les services techniques
- . Aide à la rentrée scolaire 2022
- . Travaux de modernisation de l'éclairage public
- . Décision modificative des crédits budgétaires
- . Embellissement des postes de transformation avec la FDE 80 : choix d'un thème
- . Questions diverses

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer une minute de silence en mémoire de M. Pascal LEFEBVRE 3<sup>ème</sup> Maire adjoint décédé le 11 août dernier.

### **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2022**

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 27 juillet 2022. Il est évoqué que quelques rectifications seront apportées et des précisions seront émises. Le compte-rendu de la réunion de la séance du 27 juillet 2022 sera soumis à l'approbation après rectification lors de la prochaine séance.

### **DEL1.14.09.2022 - Modification du nombre et du rang des maire-adjoints**

*Adopté à 13 voix pour*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 mai 2020 le nombre des adjoints au Maire a été fixé à quatre.

Suite au décès de M. Pascal LEFEBVRE, qui exerçait les fonctions de troisième adjoint, cette fonction est devenue vacante. M. le Maire propose par respect envers M. Pascal LEFEBVRE de ne pas pourvoir au remplacement de cette fonction et de modifier la délibération du 23 mai 2022 pour fixer le nombre d'adjoints au Maire à trois. Il propose également que M. Julien MOURET qui exerce les fonctions de quatrième adjoint délégué à l'environnement soit désormais troisième adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de – modifier la délibération du 23 mai 2020 et de fixer le nombre d'adjoints au Maire à trois, de – modifier le rang du poste d'adjoint au Maire de M. Julien MOURET (anciennement quatrième adjoint qui devient troisième adjoint).

M. Christophe BUISSSET, Maire, reprend la commission Travaux et la commission Gestion du Personnel.

#### **DEL2.14.09.2022 - Désignation d'un délégué titulaire à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80)**

*Adopté à 13 voix pour*

M. le Maire informe que suite au décès de M. Pascal LEFEBVRE il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire pour le remplacement de ce dernier en tant que délégué titulaire au sein de la Fédération d'Energie de la Somme, structure intercommunale à laquelle la commune adhère. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer M. Philippe ANDRÉ comme membre titulaire en remplacement de M. Pascal LEFEBVRE à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

#### **Achat d'un broyeur d'accotement pour les services techniques**

*Adopté à 13 voix pour*

M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal la possibilité d'acheter un broyeur d'accotement pour les services techniques. Il précise que cet outil est conçu pour s'adapter sur le tracteur communal et qu'il permettra de pouvoir entretenir les terrains qui ne peuvent l'être avec une débroussailleuse (efficacité et gain de temps).

M. le Maire explique avoir reçu pour ce matériel un devis des établissements DEBOFFE qui s'élève à la somme de 4 200,00 € HT soit 5 040,00 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis des établissements DEBOFFE pour l'achat d'un broyeur d'accotement.

#### **DEL5.14.09.2022 - Aide à la rentrée scolaire 2022**

*Adopté à 13 voix pour*

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'aide accordée aux enfants de la commune à l'occasion de la rentrée scolaire 2022. Il précise que cette allocation était précédemment versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC Pro, CAP, BEP) et que son montant était de 60 €uros. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire cette aide et précise que pour que la demande soit recevable, il convient que les bénéficiaires en fassent la demande auprès de la Mairie avant le 30 novembre 2022, muni d'un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB. Une information utile sera diffusée à cet effet.

#### **DEL4.14.09.2022 Travaux de modernisation de l'éclairage public**

*Adopté à 13 voix pour*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente séance il avait été évoqué la possibilité de réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public de la commune notamment par la mise en place de points lumineux à leds beaucoup moins énergivores et permettant une variation de l'intensité d'éclairage source d'économies financières potentielles.

Il présente à cet effet une estimation descriptive et quantitative réalisée par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE 80). L'ensemble des travaux (rénovation des armoires électriques, pose d'un câble, dépose des anciens matériels et remplacement de 64 nouvelles consoles,...) s'élève au montant total estimé à 87 420,00 euros TTC. Compte-tenu de la participation financière prise en charge par la FDE 80 estimée à 40 739,00 euros et l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental de la Somme estimée à 27 534,00 euros, le montant de la contribution restant à la charge de la commune s'élèverait à 19 147,00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- de confirmer son accord pour la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public tels qu'ils ont été estimés par la FDE 80 ;

- de demander à la FDE 80 d'engager les études détaillées pour la réalisation de cette opération ;
- de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ;
- de solliciter l'aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Somme ;
- de donner pouvoir à M. le Maire de signer tout document relatif à cette opération

#### **DEL.14.09.2022 Décision modificative des crédits budgétaires**

*Adopté à 13 voix pour*

M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager les nouvelles dépenses d'investissement notamment les travaux de modernisation de l'éclairage public, l'achat du broyeur d'accotement pour les services techniques ainsi que l'ajustement des dépenses de fonctionnement et notamment les subventions versées aux diverses associations.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2022 comme suit :

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
021	Virement de la section de fonctionnement	25 100,00
<b>TOTAL</b>		<b>25 100,00</b>

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
21318	Travaux de modernisation de l'éclairage public	20 000,00
2158	Achat d'un broyeur d'accotement	5 100,00
<b>TOTAL</b>		<b>25 100,00</b>

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
615228	Entretien autres bâtiments	26 600,00
6574	Subvention aux personnes de droit privé	+ 900,00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	+ 600,00
023	Virement à la section d'investissement	+ 25 100,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la décision modificative présentée.

#### **Embellissement des postes de transformation avec la FDE80 : choix d'un thème**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'embellissement du poste de transformation rue du Vélodrome. Il précise que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% par la FDE et 50% par le concessionnaire (ENEDIS).

M. le Maire précise qu'il convient désormais de se positionner sur le choix du thème. Le Conseil Municipal décide de charger la commission communication de travailler sur ce projet.

#### **Questions diverses :**

**Commission travaux :** M. le Maire explique que les travaux des toilettes de l'école sont terminés. M. Philippe ANDRE regrette que les membres de la commission travaux n'aient pas été associés à la réception de fin de ces travaux. M. le Maire entend ces faits et propose de convoquer plus

régulièrement les commissions travaux et environnement. La date du samedi 08 octobre 2022 est retenue pour la prochaine réunion de commission travaux. Il est précisé qu'il sera évoqué en outre, les travaux de l'abri bus rue de l'église.

**Commission environnement :** M. le Maire évoque que les travaux d'abattage des peupliers rue Verdure direction la Boisselle-Authuille prévus par le Conseil Départemental sont terminés. Le constat est que 8 arbres ont été abattus mais que les souches restent apparentes. M. le Maire précise qu'il va prendre attache auprès des services compétents du Conseil Départemental afin de terminer le travail prévu et de leur demander de dessoucher les arbres abattus.

**Point manifestation :** M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal que la manifestation « course du Pays du Coquelicot » organisée le dimanche 11 septembre 2022 s'est globalement bien déroulée. Pour autant, il est évoqué, la difficulté de recourir à des bénévoles pour sécuriser les parcours lors de la traversée de la commune.

M. le Maire évoque par ailleurs que les horaires de la procession qui devait être présidée par Mgr Le Stang, Evêque d'Amiens prévue le dimanche 11 septembre 2022 ont été modifiés à la dernière minute et qu'il était difficilement envisageable de pouvoir prévenir les administrés de cette modification quant à l'organisation.

**Point rentrée des classes :** M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal que la rentrée des classes s'est bien déroulée.

M. Dominique MILLE évoque qu'il serait opportun dans le cadre du « plan de sobriété énergétique » de ne pas installer de guirlandes de Noël dans la commune cette année afin de participer aux gestes relatifs à la mobilisation nationale pour réduire la consommation d'énergie. Le Conseil Municipal abonde dans ce sens et décide de n'apposer que la guirlande « Joyeuses Fêtes » à l'église.

M. Dominique MILLE rappelle les travaux à effectuer au cimetière comme suit :

- pose d'un robinet d'eau,
- enlèvement de la cuve d'eau,
- nettoyage du columbarium,
- repérage et matérialisation au sol des nouvelles concessions.

M. Dominique MILLE évoque par ailleurs que les travaux de mise en conformité liés à l'accès PMR à l'église devront commencer avant avril 2023, conditions précisées dans l'accord de subvention accordée au titre de la DETR 2021. L'association ISPT, retenue pour ces travaux sera contactée prochainement.

M. Dominique MILLE donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de l'étude réalisée par l'architecte du CAUE concernant l'accès PMR à l'école et à la mairie. Il en résulte que 3 hypothèses sont possibles. La commission travaux, se réunissant prochainement, aura en charge de statuer sur la meilleure possibilité.

M. Dominique MILLE évoque et suggère que les différentes commissions ne tardent pas à se réunir pour chiffrer respectivement leurs projets afin de pouvoir utilement préparer le budget 2023.

M. Thierry CRAMPON évoque le sinistre lié à la dégradation des câbles internet et téléphoniques rue de Bouzincourt et précise que les câbles arrachés sont toujours au sol. Par ailleurs, il évoque la complexité à joindre l'ensemble des différents intervenants. M. le Maire propose qu'une information utile soit remontée auprès de Somme Numérique à ce sujet.

M. Thierry CRAMPON évoque que les travaux de la dalle de béton permettant la pose de l'abri bus rue de l'église sont terminés et précise qu'il convient de se positionner quant au choix de l'abri bus. Il

est évoqué que la commission travaux se réunissant prochainement aura en charge de se positionner sur ce choix.

M. Julien MOURET évoque que les travaux de faucardage à l'étang sont terminés. Il évoque par ailleurs que les coussins berlinois installés dans différentes rues de la commune sont usagés et deviennent inefficaces. Il précise qu'ils ne sont plus autorisés et qu'il faudrait se pencher sur de nouvelles dispositions pour palier au problème de la vitesse excessive des véhicules traversant la commune.

M. René FIERS évoque de nouveau le problème de l'immobilisation du véhicule de type Clio grande rue ; véhicule sur lequel n'est apposé aucun signe d'assurance et de contrôle technique et qui fait état d'abandon sur le trottoir. M. le Maire précise qu'une demande a déjà été faite et qu'une relance sera formulée afin que le propriétaire enlève son véhicule du trottoir grande rue.

Mme Annie LEJEUNE évoque à nouveau la nécessité de prévoir la réfection du socle de la nymphe. Il est évoqué de prendre attache auprès de l'artiste qui a réalisé l'oeuvre afin de faire le nécessaire.

M. Philippe ANDRÉ évoque l'entretien et l'état d'abandon de certains terrains au niveau des « jardins communaux ». M. Thierry CRAMPON indique s'être rendu sur place afin de constater les 2 terrains non entretenus et précise que le nécessaire pour rappel du règlement envers les locataires concernés sera fait.

M. Philippe ANDRÉ évoque la nécessité d'intervenir au niveau du trottoir qui a été endommagé lors du sinistre grande rue. M. le Maire propose de regarder au problème et de missionner l'employé communal dans l'attente que les travaux de réfection prévus par l'assurance du tiers mis en cause soient réalisés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**